

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/10/2017
Reçu en préfecture le 23/10/2017
Affiché le 
ID : 059-215903691-20171023-20171018_2-DE

DU 18 OCTOBRE 2017

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 27

L'an deux mil dix sept

Le dix-huit octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**AVENANT AU MARCHÉ RELATIF
À LA MAINTENANCE GLOBALE
ET AUX TRAVAUX SUR LES
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC, ILLUMINATIONS DE
FÊTES**

Etaient présents : BAUDRIN P. THUILLET MP. MONTAY G.
BAILLEUX A. PREUVOT R. RIFF C. COLOMBEL A.
NATHIEZ V. DESROUSSEAU C. RAMEZ D. COLLET C.
DELANNOY JM. SPOTO S. MOREAU G. DUMOULIN H.
MULON M. HAMADI A. SALADIN B. COLLET Ch. MUSY F.
DOLEZ C. GOBERT J. FAILLON J.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 octobre 2017

Etaient excusés : DE MULDER A. PREVOST V.
GARNERONE L. DEBIONNE M.

Procurations respectives à : RIFF C. RAMEZ D. COLLET C.
MOREAU G.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 octobre 2017

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que par le Marché approuvé le 24 novembre 2014, la Ville de Maing a confié à la société CITELUM des prestations de maintenance globale et des travaux de modernisation sur les installations d'éclairage public de la Ville, ainsi que les illuminations de fêtes.

Il explique que durant l'exécution de ce contrat des contraintes techniques sont apparues et que l'évolution des technologies en matière d'éclairage public, notamment le développement des sources LED, et la volonté communale de gérer de manière économique et raisonnée l'éclairage public de la commune ont conduit à la réalisation d'une analyse des modalités et des coûts des différentes modifications souhaitées reprises dans le projet d'avenant chiffré qui est présenté au conseil municipal.

D'un point de vue technique, voici les différents points repris dans l'avenant :

- En cours d'exécution du Marché, les services techniques de la commune et la société CITELUM se sont aperçus que les manchons des crosses des lanternes existantes étaient fragilisés et cassaient lors du serrage mécanique, rendant impossible le remplacement des lanternes de style. Consécutivement à cette sujétion technique imprévue, il est donc apparu essentiel de prendre en compte ce problème technique et d'opérer une modification du programme concernant les travaux de modernisation consistant à y ajouter le remplacement des 98 crosses concernées.

- Dans un souci d'assurer la sécurité des piétons, il serait utile de réaliser un éclairage sécuritaire devant le passage piéton de la mairie qui relie la mairie au parking et donc opérer une modification du programme de travaux.

- Le projet de procéder à la mise en place de l'éclairage des panneaux d'entrées de Ville et au remplacement des projecteurs d'illuminations de l'Eglise n'est plus envisagé et il faut ainsi aussi opérer une modification du programme de travaux.

- Dans le but d'obtenir des subventions auprès du ministère de l'écologie, il est nécessaire d'entériner dans le cadre d'un avenant, des modifications de programme portant à titre principal sur le remplacement des types de sources lumineuses prévus au Marché dans le cadre des phases I et II des travaux de modernisation par des sources LED.

- S'agissant des prestations de maintenance prévues au marché, afin de rationaliser les coûts et interventions des services techniques et réduire les dépenses en matière d'illuminations de Noël, il faudrait remplacer la prestation annuelle de CITELUM de pose et dépose des installations d'illumination de fêtes au profit de la mise en œuvre d'une prestation de pose définitive et permanente desdites installations en centre-ville.

D'un point de vue financier, les modifications apportées portent uniquement sur la partie B « travaux programmés de modernisation (rénovation du parc) qui serait portée à 202 627,85 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'entériner ces différents points par la conclusion d'un avenant au marché relatif à la maintenance globale et aux travaux sur les installations d'éclairage public, illuminations de fêtes avec la société CITELUM.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la passation de l'avenant au marché relatif à la maintenance globale et aux travaux sur les installations d'éclairage public, illuminations de fêtes avec la société CITELUM présenté et autorise le Maire à signer tous documents y afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 19 octobre 2017

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

